

# Erquy infos

BIMENSUEL DE LA VILLE D'ERQUY

n° 634 - 2 octobre 2020

## Commune d'Erquy

Information portant sur le refus d'autorisation de la mairie d'Erquy à l'occupation du domaine privé communal par RTE, entreprise en charge de la pose des deux câbles de 225000 volts reliant les éoliennes en baie de Saint-Brieuc au poste électrique d'Hénansal.

Chères Concitoyennes,  
Chers Concitoyens,

Le 4 septembre 2020, Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor accompagné de l'entreprise RTE nous ont reçus après avoir pris connaissance de notre courrier du 21 août 2020. En ma qualité de Maire de la Commune d'Erquy, je lui ai fait part de nos inquiétudes et de nos graves incertitudes que le projet fait peser sur l'avenir de notre ville, ce qui a motivé notre ferme opposition à l'atterrissage des câbles à Caroual.

Afin d'amorcer les travaux terrestres d'atterrissage des câbles, l'entreprise RTE a demandé de pouvoir occuper l'aire de camping-cars (domaine privé communal) et le terrain de sports de Caroual. Elle a expressément demandé aux élus d'Erquy de voter en faveur de cette occupation lors du conseil municipal du 10 septembre dernier.

Nous avons rappelé que notre programme électoral, qui a emporté 60 % des suffrages des Réginiennes et des Réginiens, réunit deux principes fondateurs de notre engagement vis-à-vis de vous : la protection de l'environnement et la démocratie participative.

Compte tenu de l'avis défavorable que vous avez clairement

exprimé lors de nos débats publics, nous avons refusé de porter cette question à l'ordre du jour du conseil municipal du 10 septembre 2020, mais de la soumettre au conseil municipal suivant du 8 octobre 2020, pour nous laisser le temps de vous consulter en direct.

La société RTE ne nous a pas laissé ce temps et a décidé de saisir la justice dès le 14 septembre 2020. Mais le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande en considérant que l'urgence n'était pas constituée.

RTE a alors déposé aussitôt un recours au fond devant la cour administrative d'appel de Nantes.

Elle tente un passage en force pour installer sans délai les câbles éoliens sans être assurée que l'électricité éolienne sera véritablement produite en baie de Saint-Brieuc ! Cette entreprise filiale d'EDF nous a précisé qu'elle réalise une « mission de service public » et, à ce titre nous assure que nous serons condamnés à mettre à sa disposition les terrains concernés, et nous menace d'obtenir notre condamnation à lui verser des dommages-intérêts.

Depuis nous avons appris que le Tribunal Européen a reconnu, concernant le projet éolien en baie de Saint-Brieuc, que

**« la limitation des possibilités de pêche sur cette zone aura inévitablement une incidence sur l'activité de la pêche compte tenu de la proximité du port d'Erquy ».**

En ce qui concerne les activités touristiques de notre commune, ce tribunal a aussi admis que le champ éolien « **aura un impact de nature visuelle qui ne participe pas à l'esprit des protections du site** ». Notre ville ne s'est toutefois pas vu reconnaître « la qualité de partie intéressée » comme l'ont été les pêcheurs normands et de la mer du Nord qui ont directement saisi ce même tribunal. Cette victoire des pêcheurs est à souligner.

**Pour ce qui nous concerne, nous sommes investis d'une mission d'intérêt général au service des Réginiens. La décision du Tribunal Européen confirme la justesse de la position que nous avons prise ensemble.**

Croyez, Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens, en mes sentiments dévoués.

Henri LABBÉ  
Maire d'Erquy

# ERQUY

l'air qu'il vous faut !

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunira **jeudi 8 octobre** à 20h30 à la salle des fêtes.

Le conseil municipal se réunit pour délibérer des affaires de la commune. Les réunions sont publiques. La salle des séances est ouverte à toute personne, sans restriction. Le public doit s'abstenir de toute intervention ou manifestation.

## REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Suite au décret n°2004-926 du 1<sup>er</sup> septembre 2004 dans le cadre de la lutte contre l'isolement des seniors, le **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** d'Erquy a mis en place un **registre des personnes vulnérables**. Ce registre permet au CCAS de prendre des nouvelles des personnes âgées et/ou handicapées isolées, en cas de déclenchement par les services préfectoraux du plan d'alerte et d'urgence (canicule, grand froid ...). L'inscription sur ce registre est volontaire et peut être effectuée par une personne tierce comme un enfant ou un aidant.

Formulaire disponible en Mairie et au téléchargement sur le site web de la ville à retourner à l'accueil de la Mairie, par voie postale ou par courriel.

## LES ÉLUS À LA RENCONTRE DES RÉGINÉENS

Après un mois de suspension (exploitation des informations recueillies), les élus réginiens sont heureux de vous retrouver sur le marché pour vous écouter, vous

informer et dialoguer lors de rencontres informelles.

Prochaine rencontre **samedi 10 octobre** de 9h30 à 12h00, stand présent place du Nouvel Oupeye.

## INFO TRAVAUX

**Le Doublet - Fief Pilange**  
Les travaux d'assainissement des eaux usées sont commencés. Le raccordement de ces villages se fait via l'accotement de la Route Départementale n° 34 pour un raccordement au niveau de l'avenue de la Plage. Ce dossier est suivi par la Communauté d'Agglomération de Lamballe Terre & Mer.

**Rue Foch et rue de Gaulle**  
L'entreprise Allez & Cie a repris les travaux d'enfouissement de réseaux sur ces 2 rues depuis la mi-septembre en réalisant les raccordements en partie privée. Ces travaux vont se poursuivre cet automne. Il restera à réaliser sur le domaine public la pose des lampadaires.

Parallèlement à ces travaux, la Communauté d'Agglomération de Lamballe Terre & Mer réalise un diagnostic des conduites d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées sur ces 2 rues. Il est important de vérifier l'état de l'ensemble des réseaux avant de réaliser un aménagement définitif.

Vu les premières investigations sur la rue Foch, seuls les branchements d'alimentation en eau potable sont concernés. Véolia a programmé la reprise des branchements à partir de la mi-novembre jusqu'à la fin de l'année. Ces renouvellements de branchements seront réalisés en minimisant les ouvertures de tranchées. Pour la rue de Gaulle, des investigations sont en cours concernant l'état de la conduite d'assainissement des eaux usées.

## PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Depuis lundi 28 septembre 2020, et **jusqu'au 30 octobre** à 23h59, toute personne de onze ans ou plus porte un masque de protection dans les zones définies ci-dessous sur la commune de ERQUY les **vendredis, samedis et dimanches de 9h00 à 23h00**.

1. rue du Port ;
2. rue Clémenceau, rue Foch, place du nouvel Oupeye, rue du Parc de Sports, place de la Bastille, rue des Patriotes, rue du 19 mars 1962, place du marché, square de l'hôtel de Ville, place du centre, venelle de la Sacristie, rue Saint-Pierre, rue de l'église, rue des anciennes écoles et rue du Bois de Cavé ;
3. aire de camping car située avenue de Caroual.



# Communiqués

## COVID-19 ET RÉUNIONS PRIVÉES

**Au vu de la diffusion de la covid-19 dans la région, l'ARS Bretagne invite à limiter les réunions privées de plus de 10 personnes afin de réduire les risques de transmission du virus.**

Depuis plusieurs semaines, la circulation de la Covid-19 s'intensifie en région. Les taux d'incidence et de positivité des tests progressent de manière continue. A ce jour, ils s'élèvent respectivement à 54 cas pour 100 000 habitants et 4,2 %.

Face à cette situation, l'ARS Bretagne rappelle l'importance du respect des recommandations sanitaires et de la plus grande vigilance quant aux comportements individuels et collectifs susceptibles de participer à la diffusion du virus.

Les investigations sanitaires soulignent que les contaminations interviennent fréquemment lors de rassemblements entre amis ou en famille, propices à un relâchement des gestes barrières.

Un nombre important de foyers épidémiques trouve son origine lors d'événements festifs, conviviaux, familiaux. **Ces contaminations peuvent concerner des personnes vulnérables, fragiles, notamment nos aînés.**

Au regard de l'évolution défavorable des indicateurs sanitaires, **l'ARS Bretagne invite donc la population à réduire ses interactions sociales en évitant toutes les réunions privées de plus de 10 personnes dans le cercle amical et familial.**

De la responsabilité de chacun dépendra l'évolution de l'épidémie.

**L'ARS Bretagne rappelle que le respect des gestes barrières est aujourd'hui la protection**

**la plus efficace contre la propagation du virus, et parce que celui-ci circule tout aussi activement dans les échanges amicaux, familiaux et festifs, il est indispensable de les observer en toutes occasions, même dans nos vies personnelles.**

Ensemble, préservons notre région de la propagation de l'épidémie !

Protégeons-nous les uns les autres !

## ÉQUIDÉS MUTILÉS

Si vous remarquez des faits anormaux ou des personnes suspects autour des champs et à proximité de chevaux, ne prenez pas de risque, n'intervenez pas ! Notez la plaque d'immatriculation ou prenez des photos et contactez la gendarmerie (17 ou 112). Propriétaires de chevaux, des agents de l'institut français répondent à vos questions du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 :

**0 800 738 908.**

## RÉSERVE CIVIQUE

La Réserve civique permet l'engagement bénévole et ponctuel de citoyens (16 à 70 ans) au service de missions d'intérêt général inspirées par les valeurs de la République. Plusieurs missions restent à pourvoir en Côtes d'Armor. Les personnes qui souhaitent se mobiliser sont donc incitées à le faire via la plateforme internet. Les volontaires identifiés directement par les communes ont la possibilité de rejoindre la Réserve civique en s'y inscrivant. L'engagement des volontaires doit être en cohérence avec les consignes gouvernementales sur le plan sanitaire mais également avec les exigences d'honorabilité qu'implique la réalisation d'actions

intégrant des bénéficiaires mineurs. Les structures qui portent les missions en sont les garantes.

Renseignements  
[covid19.reserve-civique.gouv.fr](https://covid19.reserve-civique.gouv.fr)

## DÉCLAREZ VOS RUCHES

Tout apiculteur, même avec une seule ruche, est en effet tenu de déclarer **chaque année** les ruches dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leur emplacement. **La période de déclaration est fixée entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2020** pour la campagne écoulée. Cette déclaration doit se faire prioritairement en ligne via le site web :

[www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr](https://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr)  
Cette déclaration est indispensable pour localiser les ruchers afin de pouvoir assurer un suivi sanitaire efficace en apiculture.

## RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : LE DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE INTERDIT DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE

Une étude de la Direction générale de la concurrence, consommation et répression des fraudes (DGCCRF), publiée fin 2019, a démontré une hausse de 20 % sur un an des arnaques à la rénovation énergétique. Pour y remédier, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020 la loi porte ainsi plusieurs avancées majeures.

Renseignements  
**Maison de la Consommation et de l'Environnement**  
02 99 30 35 50  
[www.mce-info.org](https://www.mce-info.org)

## Culture & loisir

### **INGRESS VORTICES**

Proches de la nature, ces deux artistes travaillent de manière intuitive en s'écartant, autant que possible, du joug de l'intellect. Dans un élan naturel, l'œuvre se développe d'elle-même et de façon organique, telle une plante. Le geste créateur sublime une surface où s'entrechoquent les gestes, les couleurs, les coulures, les paquets de matière, les embrouilles, les déchirures, collages et recollages.

Exposition à la Galerie municipale Bernard Nonnet du **samedi**

**26 septembre au dimanche 11 octobre.** Ouverture samedi et dimanche de 10h30 à 12h30 et de 15h00 à 18h00, entrée libre.

### **BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Les compositrices Trop méconnues et rarement jouées en public, les compositrices méritent d'être mises à l'honneur. Lors de cette carteblanche, Nelly Couturier nous fera découvrir la vie et les œuvres

de Nadia et Lili Boulanger, Germaine Tailleferre, Betsy Jolas ... Quelques morceaux seront joués au piano par les élèves de Nelly Couturier, professeure au Conservatoire Lamballe Terre & Mer.

**Vendredi 9 octobre** à 20h30, entrée libre sur réservation (jauge limitée).

Renseignements  
Bibliothèque municipale Le Blé en Herbe  
bibliotheque.ville-erquy.com  
02 96 72 14 24

## Petites annonces

### Divers

Vends 1 meuble vitrine, 2 portes, 4 étagères, larg. 210 cm, haut. 174 cm, 1 lampe blanche, 15 €, 1 table basse de salon 3 vitres, 50 €. Tél : 06 60 46 56 34.

Vends miroir salle de bain avec tablette 60 x 60, 20 €, accessoires salle de bain (2 anneaux porte serviette, gobelet, patère, savon), 15 €, table salon noire, double plateau, 100 x 50 cm, pieds carrés métal, 20 €, lave-mains sur chasse d'eau en céramique, état neuf, adaptable sur WC, 100 €. Tél : 06 75 36 17 55.

Donne canapé marron 2 places bon état (mais quelques griffures au bord), à venir chercher. Tél : 06 24 17 74 31.

### Immobilier

Recherche location, appartement ou petite maison avec jar-

din idéalement, à l'année. Tél : 06 82 46 38 67.

### **ARMOR CINÉ**

Salle art & essai

1A, rue du Chemin Vert - 22430 ERQUY - 02 96 63 67 96 - armor-cine-erquy.blogspot.fr

vendredi 2 octobre	21h00	<b>Le bonheur des uns ...</b>
samedi 3 octobre	21h00	<b>La Daronne</b>
dimanche 4 octobre	17h00	<b>Le bonheur des uns ...</b>
lundi 5 octobre	21h00	<b>La femme des steppes, le flic et l'oeuf</b> art & essai - Version Originale Sous-Titrée
vendredi 9 octobre	21h00	<b>Boutchou</b>
samedi 10 octobre	21h00	<b>Antoinette dans les Cévennes</b>
dimanche 11 octobre	17h00	<b>Boutchou</b>
lundi 12 octobre	14h30	<b>Quand passent les cigognes</b> Version Originale Sous-Titrée
	21h00	<b>Adolescentes</b> art & essai

**Imprimeur gérant** : Henri LABBÉ, Maire d'Erquy.

**Mairie d'ERQUY** - 11 square Hôtel de Ville - 22430 ERQUY - 02 96 63 64 64 - www.ville-erquy.com.

Erquy infos est une feuille éditée par la Commune d'Erquy un vendredi sur deux. Pour être publiés, les annonces et les communiqués doivent nous parvenir au plus tard le vendredi précédant la parution, en précisant vos coordonnées complètes (non publiées) soit dans la boîte prévue à cet effet à la Mairie, soit par courriel :

**publication@ville-erquy.com**